pris avec soin, le long du tracé. Heureusement on a trouvé des moyens d'indiquer à l'ingénieur d'une manière continue le surplus de distribution du câble; ce qui rend possible la pose d'un câble, sur un tracé dont on ne

connait que les données générales.

"On s'est servi avec succès complet de ce procédé dans la pose des six câbles Atlantiques, de sorte qu'il n'y a aucun doute quant aux succès de ces avantages théoriques. Dans l'Océan Atlantique, en plus d'un point la profondeur de l'eau atteint 3,000 brasses. Les câbles ayant été déposés à cette profondeur, il n'y a aucune raison de douter de la possibilité de déposer des câbles à 3,500 brasses et même plus.

"Il est évident qu'il faudra choisir un genre de câble réunissant une grande force de résistance sous un poids minime, mais, il n'y aurait pas de difficulté sous ce rapport, attendu qu'on a pu fabriquer des câbles pour l'Océan Atlantique portant 7,000 brasses de longueur, sans danger de rup-

ture.

"Nous pouvons donc considérer comme certain que les difficultés techniques que l'on appréhendait en 1887 sont maingenant surmontées, et que l'on pourra faire la pose du câble aussitôt que la question des finances aura été

réglée.

Le gouvernement de Sa Majesté, j'ose le croire, prendra l'opinion de ses aviseurs professionnels sur ce point. Il a été question que la Conférence devrait tracer la route que le câble devait suivre. D'un côté, la demande peut paraître exigeante ; c'est-à-dire, que les sondages devraient être faits sans aucune suggestion quant au tracé de la route. La Conférence possédait et devait prendre en considération le plan de diverses routes communiquant avec plusieurs îles dans le Pacifique. Je vais, pour vous donner une idée de leur direction, vous citer deux cas.

Une d'elles serait de l'île de Vancouver à l'île Fanning, Fiji, à l'île Norfolà à Tweedmouth en Australie. Distance de 6,730 milles auxquels on en devra ajouter 415 si on la fait communiquer à la Nouvelle-Zélande. Le

tracé se trouve être en totalité sur le territoire britannique.

La seconde serait de l'île de Vanconver à une île dans le groupe Hawaïen de même qu'à travers les îles Bowen en Queensland. Cette route est de 6,300 milles. Mais on admit généralement que dans l'intérêt même d'un règlement satisfaisant de ces questions, on devait en remettre la considération, à plus tard. Ces questions exigent expressément d'être approfondies par des autorités compétentes, et les délégués ont cru faire pour le mieux en attendant les recommandations ou l'opinion des experts que le gouvernement de Sa Majesté a à sa disposition, et qui seront probablement requis en temps et lieu.

Relativement à cette question on peut remarquer la quatrième résolution. La Conférence avait clairement manifesté son désir, si cela était possible, de faire passer le câble entièrement sur le territoire britannique partout où il devrait passer sur les îles du long de la route. Au point de vue du génie, on a cru qu'il était désirable de faire la route de Vancouver aux îles Sandwich, vu que cette ligne est de beaucoup plus courte que celle allant à l'île Fanning. Alors, il serait nécessaire d'obtenir l'usage exclusif de l'une des îles d'Hawaiï afin que le câble soit autant que possible en dehors du con-

trôle des étrangers.

On a bien parlé de l'île Necker, qui se trouve à 400 milles d'Honolulu, comme devant servir de station d'atterrissement, mais cette île ne semble pas